

Maître Jeanne GIRAUD
SELARL ROUSSEL-CABAYE ET ASSOCIES

Avocat Associé au Barreau de MARSEILLE

11A rue Armény – 13006 MARSEILLE

Tél. : 04.91.33.14.59 - **Site internet : www.rousselcabaye.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

D'UN APPARTEMENT lot de copropriété n°53 situé au 7ème étage,
d'une surface loi Carrez de **58,69 m²** avec balcon d'une surface de **13,95 m²**,
dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « L'ENVOL – Bâtiment 7 »
sis à MARSEILLE (13003), 91 Boulevard de Plombières,

Et **d'un BOX GARAGE lot de copropriété n°44**, situé au 3ème étage
dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « L'ENVOL – PARKING »
sis à MARSEILLE (13003), 91 Boulevard de Plombières, formant le LOT DE
VOLUME TROIS (3),

MISE A PRIX : 35.000,00 €

Visite le lundi 16 novembre 2026 de 10 h à 11 h
assurée par la SCP GASCOIN – SPITERI
Commissaires de Justice associés – tél : 04.91.53.70.07

L'ADJUDICATION AURA LIEU

LE MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026 à 9 h 30 du matin
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
Salle n°8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION DU BIEN MIS EN VENTE :

1/ Un appartement portant le n°7173 et formant le lot de copropriété n°53, situé au 7ème étage dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « L'ENVOL – Bâtiment 7 » sis à MARSEILLE (13003), 91 Boulevard de Plombières, figurant au cadastre de ladite commune section 813 E n°276, lieudit « IMP COLLET », pour 14 a 67 ca,

L'appartement, plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif annexé au cahier des conditions de la vente, comporte : une entrée, un water-closet, un séjour, une cuisine, deux chambres, un couloir et une salle de bain.

Il a une surface loi Carrez totale de **58,69 m²**, et comporte en outre un balcon d'une surface de **13,95 m²**.

L'appartement est occupé par son propriétaire.

Le syndic de la copropriété de l'immeuble dénommé « L'ENVOL - Bâtiment 7 » est la société GESPAC IMMOBILIER, sis 95 rue Borde, 13008 MARSEILLE.

Pour permettre l'application des dispositions de l'article L 721-1-3° du Code de la Construction et de l'Habitation, le poursuivant a interrogé le syndic de copropriété qui l'a notamment informé que :

- que le montant annuel de la quote-part réelle du budget prévisionnel, à la charge du propriétaire pour l'exercice N-1 est de 1 362,45 € et pour l'exercice N-2 de 1 510,55 €

- que la copropriété ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1-A et 29-1 de la loi 65-557 du 10/07/1965.

2/ Un box garage, lot de copropriété n°44, situé au 3ème étage dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « L'ENVOL – PARKING » sis à MARSEILLE (13003), 91 Boulevard de Plombières, figurant au cadastre de ladite commune section 813 D n°94, lieudit « 91 BD DE PLOMBIERES », pour 06 a 12 ca et section 813 E n°270, lieudit « IMP COLLET » pour 13 a 35 ca, formant le LOT DE VOLUME TROIS (3).

Il est attiré l'attention, qu'à ce jour, l'avocat poursuivant ne connaît pas l'identité du syndic malgré les différentes diligences effectuées.

L'adjudicataire devra donc en faire son affaire personnelle et ce, sans recours à l'encontre du poursuivant et de l'avocat rédacteur.

A LA REQUETE DE :

Le **CREDIT FONCIER DE FRANCE**, société anonyme au capital de 1.331.400.718,80 €, dont le siège social est à PARIS (75013), 182 avenue de France,

identifiée au SIREN sous le numéro 542 029 848, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège, Poursuivant la vente, pour lequel domicile est élu à MARSEILLE (6ème), 11 A rue Armény, au cabinet de **Me Jeanne GIRAUD**, avocat au barreau de ladite ville, associé de la **SELARL ROUSSEL-CABAYÉ ET ASSOCIÉS**, qui se constitue pour lui et le représente.

Les enchères sont recevables uniquement :

- * si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE,

- * si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000,00 euros, **établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.**

Pour consulter le cahier des conditions de la vente, il convient de s'adresser au greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Juge de l'Exécution, 25 rue Edouard Delanglade 13006 MARSEILLE, à l'accueil situé au rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 45 et 13 h 30 à 17 h, ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Pour tous renseignements s'adresser à Mes ROUSSEL CABAYE et GIRAUD avocats (04.91.33.14.59), les lundi, mardi et jeudi de 14h à 15h, ou consulter le site internet du cabinet : **www.rousselecabaye.fr** et sur le site **https://avoventes.fr**

A Marseille, le 09 octobre 2026

Me Jeanne GIRAUD